



OFFRE D'EMPLOI : POMPIERS VOLONTAIRES

« Le masculin est utilisé sans discrimination et inclut le féminin. »

Municipalité de Denholm

Poste à pourvoir : Pompiers volontaires

Type de contrat : Sur appel

Date de début : Dès que possible

Lieu : Caserne du service incendie au 419 Chemin du Poisson-Blanc, Denholm, Québec J8N9C8

Description du poste :

La Municipalité de Denholm recherche des pompiers volontaires.

Responsabilités générales :

Sous la responsabilité de la Direction du service de Sécurité incendie, d'un lieutenant ou d'un pompier en fonction supérieure, la personne titulaire du poste s'acquitte des fonctions suivantes :

- Combattre, éteindre et prévenir les incendies.
- Sauvegarder les personnes et les biens.
- Exécuter les tâches courantes relatives à l'entretien du matériel d'extinction et des biens du Service.
- Exécuter des inspections préventives.
- Exécuter le nettoyage et l'entretien de la caserne et ses dépendances.
- Rédiger tous les rapports demandés par ses supérieurs.
- Assister aux périodes d'entraînement prévues.
- Le travail s'accomplit sous surveillance générale à partir de procédures et pratiques établies.

Exigences et qualifications requises :

- Doit être âgé de 18 ans et plus.
- Doit être titulaire du certificat de Pompier 1 décerné par l'École nationale des pompiers du Québec ou s'engager à suivre la formation dans les dix-huit (18) mois de son embauche pour l'obtention du certificat Pompier 1.
- Doit s'engager à suivre toute formation spécialisée requise pour son travail et approuvée par la Direction.
- Doit être titulaire d'un permis de conduire valide – Classe 4A – Québec.
- Doit subir avec succès un examen médical et fournir une déclaration de santé mentionnant être apte à effectuer les tâches de pompier.
- Avoir de l'expérience serait un atout.
- Doit posséder les aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés.

Conditions :

Rémunération : Salaire horaire compétitif selon l'échelle salariale.

Documents à fournir :

- Un certificat médical récent (moins d'un an) ou un document indiquant que la personne est apte à effectuer les tâches de pompier.
- Une copie de son permis de conduire.
- Une attestation de la SAAQ indiquant que le permis de conduire est valide.
- Une copie du certificat Pompier 1 (ou engagement de la part du postulant à suivre la formation dans les dix-huit (18) mois de son embauche).
- Une copie de la certification R.C.R. et premiers soins obligatoires.
- Une attestation indiquant que la personne ne possède pas d'antécédents judiciaires.

Candidature :

Les candidats intéressés à envoyer leur CV et une lettre de motivation, aux coordonnées suivantes :



Courriel : directeurincendie@denholm.ca

M. Joey Currie

Directeur du service incendie

Municipalité de Denholm

419 chemin Poisson Blanc

Denholm (Québec) J8N 9C8

NOTE IMPORTANTE : Nous remercions tous ceux et celles qui soumettent leur candidature.
Nous communiquerons uniquement avec les personnes convoquées à une entrevue.